



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV641 - 15 MARS 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

201671-0008 - ARRETE n° DSP-SE-2016/008 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés au titre de l'hygiène publique dans les départements d'Île-de-France, et désignation de coordonnateurs départementaux et de leurs suppléants

201670-0015 - ARRETE N° DOSMS-2016-49 Portant agrément de la SASU LD AMBULANCES (75015 Paris)

201675-0001 - Arrêté n° 42/ARSIDF/LBM/2016 Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOLAB ILE-DE-FRANCE », sis 92-94, avenue Gabriel Péri à BEZONS (95870)

201675-0002 - ARRETE N°43/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « PROBIO »

201675-0003 - ARRETE N°44/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de «L'Institut Mutualiste Montsouris»

201675-0004 - ARRETE N°45/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « EYLAU-UNILABS »



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201671-0008

Signé le vendredi 11 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° DSP-SE-2016/008 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés au titre de l'hygiène publique dans les départements d'Île-de-France, et désignation de coordonnateurs départementaux et de leurs suppléants

ARRETE n° DSP - SE - 2016 / 008
portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés au titre de
l'hygiène publique dans les départements d'Île-de-France, et désignation de
coordonnateurs départementaux et de leurs suppléants

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
REGIONALE DE SANTE ILE DE FRANCE

Vu le code de la Santé Publique, et notamment les articles R. 1321-6, R. 1321-14 et R. 1322-5 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2011 du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, modifié par arrêté du 21 décembre 2015, relatif aux modalités d'agrément, de désignation et de consultation des hydrogéologues en matière d'hygiène publique ;

Vu le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

Vu l'arrêté n° DS-2015/239 du 17 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la santé publique, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction

Vu la décision du Directeur général de l'ARS Île-de-France n° DSP 2015/317 du 26 novembre 2015 d'ouverture de la procédure d'appel à candidature pour la désignation d'hydrogéologues en matière d'hygiène publique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique pour la région Île-de-France est établie comme suit :

Département de PARIS :

MME Désirée THIEBAUX **Coordonnatrice**
M. Michel MAZEAU **Coordonnateur suppléant**

Liste complémentaire

M. Amer MOUHRI
M. Smaïl SLIMANI

Département de SEINE-et-MARNE :

M. Olivier GRIERE **Coordonnateur**
M. Samid AZIZ **Coordonnateur suppléant**
M. Alain BARAT
M. Philippe BARON
M. Denis BOUTON
M. Dominique CHIGOT
M. Guillaume DUBROCA
M. Thierry GAILLARD
M. Boudjema KHAMMARI
M. Michel MAZEAU
M. Amer MOUHRI
MME Claude NOEUVEGLISE
M. Yann RAOULT
M. Jean-Philippe RIZZA
M. Smaïl SLIMANI

Département des YVELINES :

M. Xavier du CHAYLA **Coordonnateur**
M. Samid AZIZ **Coordonnateur suppléant**
M. Gilbert ALCAYDE
M. Philippe BARON
M. Dominique CHIGOT
M. Laurent DEVER
M. Guillaume DUBROCA
M. Michel MAZEAU
M. Smaïl SLIMANI

Liste complémentaire :

M. Alain BARAT
M. Yasin DALI
MME Élisabeth GIBERT-BRUNET
M. Amer MOUHRI
MME Claude NOEUVEGLISE
M. Bernard POMEROL
M. Jean-Philippe RIZZA

Département de l'ESSONNE :

M. Philippe BARON **Coordonnateur**
M. Dominique CHIGOT **Coordonnateur suppléant**
M. Samid AZIZ
M. Denis BOUTON
M. Xavier du CHAYLA
M. Guillaume DUBROCA
M. Olivier GRIERE
M. Michel MAZEAU
MME Claude NOEUVEGLISE

Liste complémentaire :

M. Gilbert ALCAYDE
M. Alain BARAT
M. Alexandre CHEVALIER
M. Yasin DALI
M. Laurent DEVER
M. Boudjema KHAMMARI
M. Thierry GAILLARD
M. Amer MOUHRI

Département des HAUTS-DE-SEINE :

M. Jean-Philippe RIZZA **Coordonnateur**
Philippe BARON **Coordonnateur suppléant**

M. Alexandre CHEVALIER
M. Dominique CHIGOT
M. Amer MOUHRI

Liste complémentaire :

M. Laurent DEVER
MME Élisabeth GIBERT-BRUNET

Département de SEINE-SAINT-DENIS :

M. Bernard POMEROL **Coordonnateur**
M. Jean-Philippe RIZZA **Coordonnateur suppléant**
MME Désirée THIEBAUX

Liste complémentaire

M. Dominique CHIGOT
M. Amer MOUHRI
M. Smaïl SLIMANI

Département du VAL-DE-MARNE :

M. Denis BOUTON **Coordonnateur**
M. Dominique CHIGOT
M. Amer MOUHRI

Département du VAL D'OISE :

M. Jean-Philippe RIZZA **Coordonnateur**
MME Désirée THIEBAUX **Coordonnatrice suppléante**
M. Alain BARAT
M. Philippe BARON
M. Denis BOUTON
M. Xavier du CHAYLA
M. Alexandre CHEVALIER
M. Dominique CHIGOT
M. Yasin DALI
M. Michel MAZEAU
M. Amer MOUHRI
M. Bernard POMEROL
M. Smaïl SLIMANI

ARTICLE 2 :

En cas de nécessité, liée à l'indisponibilité des hydrogéologues sur un département, le Directeur général de l'ARS peut solliciter des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique d'autre(s) département(s) de la région Île-de-France pour la prise en

charge d'un dossier de ce département, sur la base du volontariat, sans qu'il soit nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'agrément.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2016.

ARTICLE 4 :

L'arrêté n° 2011180-0001 du 29 juin 2011 sera abrogé à compter de la même date.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et les délégués territoriaux de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région et de chacun de ses départements.

Paris, le 11 mars 2016

P/ Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Le Directeur de la santé publique

Signé

Laurent CASTRA



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201670-0015

Signé le jeudi 10 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° DOSMS-2016-49 Portant agrément de la SASU LD AMBULANCES
(75015 Paris)

Direction de l'offre de soins et médico-sociale
Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé

Service régional Transports sanitaires

ARRETE N° DOSMS-2016-49

Portant agrément de la SASU LD AMBULANCES (75015 Paris)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2016/020 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 09 mars 2016, portant délégation de signature à madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU le dossier de demande d'agrément présenté par la SASU LD AMBULANCES sise 56, rue Letellier à Paris (75015) dont la présidente est madame Karima DRISSI ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SASU LD AMBULANCES sise 56, rue Letellier à Paris (75015) dont la présidente est madame Karima DRISSI est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/041 à compter de la date du présent arrêté.

Les aires de stationnement, le local de désinfection et le garage sont situés 18, boulevard de Grenelle à Paris (75015)

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le 10/03/2016

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201675-0001

Signé le mardi 15 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n° 42/ARSIDF/LBM/2016 Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOLAB ILE-DE-FRANCE », sis 92-94, avenue Gabriel Péri à BEZONS (95870)

Arrêté n° 42/ARSIDF/LBM/2016

**Portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOLAB ILE-DE-FRANCE », sis 92-94, avenue
Gabriel Péri à BEZONS (95870).**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/020 du 9 mars 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu le dossier reçu en date du 19 novembre 2015 et complété le 1^{er} mars 2016, de Monsieur Laurent SFEDJ, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOLAB ILE-DE-FRANCE », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOLAB ILE-DE-FRANCE », sise 92-94, avenue Gabriel Péri à BEZONS (95870), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- la démission de Monsieur Gilles DELACROIX de ses fonctions de biologiste-coresponsable et de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOLAB ILE-DE-FRANCE » ;
- l'agrément de Madame Catherine AUBE en qualité de nouvelle associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOLAB ILE-DE-FRANCE » et sa nomination à la fonction de biologiste-coresponsable du laboratoire exploité par ladite société ;

Considérant l'arrêté n°2013-136 du 9 octobre 2013, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOLAB ILE-DE-FRANCE » à BEZONS (95870) ;

ARRETE

Article 1 - Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOLAB ILE-DE-FRANCE », sis 92-94, avenue Gabriel Péri à BEZONS (95870), codirigé par :

- **Madame Catherine AUBE, médecin, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Abdelkrim BENNANI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques ELKESSLASSY, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Elisabeth LE MONNIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie-Dominique LESPAGNOL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean-Pierre NACCACHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Mme Anne SFEDJ, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent SFEDJ, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Eric SILVERA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Alain SLOMKA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marc TUBIANA, médecin, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOLAB ILE-DE-FRANCE », sise 92-94, avenue Gabriel Péri à BEZONS (95870), agréée sous le numéro 12, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ** sous le numéro **95 003 259 9**, est autorisé à fonctionner sous le n° 95-42 sur les onze sites, listés ci-dessous :

BEZONS siège social, site principal
92-94, avenue Gabriel Péri à BEZONS (95870)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée, Pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET : 95 003 260 7

SAINT-GRATIEN

15bis, rue Danièle Casanova à SAINT-GRATIEN (95210)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET : 95 003 261 5

ERAGNY-SUR-OISE

4, rue du Commerce à ERAGNY-SUR-OISE (95610)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET : 95 003 262 3

MONTIGNY-LES-CORMEILLES

7, avenue Aristide Maillol à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET : 95 003 264 9

GONESSE

46, rue de Paris à GONESSE (95500)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET : 95 003 263 1

EPINAY-SUR-SEINE

44, rue des Carrières à EPINAY-SUR-SEINE (93800)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET : 93 002 472 4

EPINAY-SUR-SEINE

24bis, rue de Paris à EPINAY-SUR-SEINE (93800)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET : 93 002 473 2

SARCELLES

5, boulevard Henri Poincaré à SARCELLES (95200)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET : 95 003 930 5

FOSSES

1, rue Roger Salengro à FOSSES (95470)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Hématologie (Immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET : 95 003 931 3

VILLIERS-LE-BEL

39, rue Gambetta à VILLIERS-LE-BEL (95400)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET : 95 003 932 1

ALFORTVILLE

95-97, rue Etienne Dolet à ALFORTVILLE (94140)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET : 94 002 179 3

Les quinze biologistes médicaux exerçant, dont onze sont coresponsables, sont les suivants :

- **Madame Catherine AUBE, médecin, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Abdelkrim BENNANI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques ELKESSLASSY, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Elisabeth LE MONNIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie-Dominique LESPAGNOL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean-Pierre NACCACHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Mme Anne SFEDJ, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent SFEDJ, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Eric SILVERA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Alain SLOMKA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marc TUBIANA, médecin, biologiste-coresponsable,

- Madame Dominique DECLERCQ-BOUKO, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Laurent MOREAU, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Mouloud SAHLI, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Bernard SARFATI, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « BIOLAB ILE-DE-FRANCE » est la suivante :

| Nom des associés | Parts Sociales | Droits de vote |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Mme Catherine AUBE | 1 | 1 |
| M. Abdelkrim BENNANI | 10 | 10 |
| M. Jacques ELKESSLASSY | 10 | 10 |
| Mme Elisabeth LE MONNIER | 812 | 812 |
| Mme Marie-Dominique LESPAGNOL | 968 | 968 |
| M. Jean-Pierre NACCACHE | 10 | 10 |
| Mme Anne SFEDJ | 2 800 | 2 800 |

| | | |
|--|---------------|---------------|
| M. Laurent SFEDJ | 5 238 | 5 238 |
| M. Eric SILVERA | 1 944 | 1 944 |
| M. Alain SLOMKA | 1 | 1 |
| M. Marc TUBIANA | 4 603 | 4 603 |
| S/Total biologistes médicaux en exercice | 16 397 | 16 397 |
| Mme Maryline SFEDJ, tiers porteur | 30 | 30 |
| S/Total Associés Extérieurs non biologistes médicaux | 30 | 30 |
| Total du capital social de la SELARL BIOLAB ILE-DE-FRANCE | 16 427 | 16 427 |

Article 2 - L'arrêté n° 2012-393 du 18 décembre 2012 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire multi-sites sis 92/94 avenue Gabriel Péri à BEZONS est abrogé, ainsi que tous les arrêtés successifs le modifiant.

Article 3 - Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 15 Mars 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201675-0002

Signé le mardi 15 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°43/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale multi sites « PROBIO »

ARRETE N°43/ARSIDF/LBM/2016

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites

« PROBIO »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n°2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 en date du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France;

Vu l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale, et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu la demande reçue le 28 décembre 2015 de Monsieur Olivier ROY, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « PROBIO » sis 9 rue Stanislas à Paris (75006), en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte, la nomination de Madame Fabienne NAUDIN, pharmacien, en qualité de nouvelle associée et de biologiste médical ;

Vu la cession de l'action précédemment détenue au sein du capital social de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « PROBIO » au profit de Madame Fabienne NAUDIN, pharmacien, biologiste médical ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale des associés professionnels internes de la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « PROBIO » en date du 2 décembre 2015 ;

Vu la convention d'exercice libéral entre Madame Fabienne NAUDIN et la SELAS « PROBIO » en date du 2 décembre 2015 ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale «PROBIO» sis 9, rue Stanislas à Paris (75006) est autorisé à fonctionner sous le n°75-480 par l'arrêté N°20/ARSIDF/LBM/2016 ;

ARRETE

Article 1er : Le laboratoire de biologie médicale « PROBIO » sis 9 rue Stanislas à Paris dans le 6^{ème} arrondissement, codirigé par Monsieur Olivier ROY et Monsieur François NOTTEGHEM, exploité par la SELAS « PROBIO » sise à la même adresse, agréée sous le n°40-75, enregistrée sous le numéro FINESS EJ 75 004 917 3, est autorisé à fonctionner sous le n°75-480 **sur les sept sites** listés ci-dessous et ouverts au public :

- le site siège social, qui est le site principal sis 9 rue Stanislas à Paris dans le 6^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 036 1, où sont réalisées les activités pré et post analytiques et les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie) hématologie (hématocytologie, hémostasie, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse et virologie),
- le site sis 92 boulevard du Port Royal à Paris dans le 5^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 918 1 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 74 boulevard Raspail à Paris dans le 6^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 919 9 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 17 rue Saint-Sulpice à Paris dans le 6^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 005 491 8 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques, ainsi que les activités analytiques suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie),
- le site sis 87 rue Monge à Paris dans le 5^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 492 6, où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 9 rue Laborde à Paris dans le 8^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 005 514 7, où sont réalisées les activités pré et post analytiques,
- le site sis 39, Boulevard Magenta à Paris dans le 10^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 005 515 4 où sont réalisées les activités pré et post analytiques ainsi que les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP).

Les onze biologistes médicaux exerçant dans le laboratoire sont :

- Monsieur Olivier ROY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur François NOTTEGHEM, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Nathalie AGBESSI-COURTINAT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Françoise FOURNIVAL-FONTAN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Françoise LARRIEU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Alexandre ROUEN, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Philippe KULSKI, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Olivier KULSKI, médecin, biologiste médical,
- Madame Evelyne LEMARIE, médecin, biologiste médical,
- Madame Nathalie GALLIEN, médecin, biologiste médical,
- **Madame Fabienne NAUDIN, pharmacien, biologiste médical.**

La répartition du capital social de la société d'exercice libéral par actions simplifiée est la suivante :

| Associés Professionnels en exercice | Nombre d'actions | Droits de Vote | Droits de Vote en % |
|-------------------------------------|------------------|----------------|---------------------|
| M. Olivier ROY | 31 | 39 | 0,0027% |
| M. François NOTTEGHEM | 31 | 39 | 0,0027% |
| Mme Françoise FOURNIVAL-FONTAN | 1 | 2 | 0,000139% |
| Mme Françoise LARRIEU | 1 | 2 | 0,000139% |
| Mme Fabienne NAUDIN | 1 | 2 | 0,000139% |
| Mme Nathalie AGBESSI-COURTINAT | 1 | 2 | 0,000139% |
| M. Philippe KULSKI | 150 | 186 | 0.000139% |
| M Olivier KULSKI | 571 950 | 708 309 | 50% |
| M. Alexandre ROUEN | 1 | 2 | 0,00139% |

| | | | |
|---|------------------|------------------|-------------|
| S-Total Associés Professionnels internes | 572 167 | 708 583 | 51% |
| Associés professionnels extérieurs | | | |
| SELAS BIOFRANCE | 844 989 | 708 573 | 49% |
| S-Total Associés extérieurs | 844 989 | 708 573 | 49% |
| Total | 1 417 156 | 1 417 156 | 100% |

Article 2 : Est abrogé l'arrêté n°20/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « PROBIO ».

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy, Paris (75004). Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Responsable de département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 15 Mars 2016

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation

Le Directeur du pôle Ambulatoire et
services aux professionnels
de santé

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201675-0003

Signé le mardi 15 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°44/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de «L'Institut Mutualiste Montsouris»

ARRETE N°44/ARSIDF/LBM/2016

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de
«L'Institut Mutualiste Montsouris».

Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n°2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/362 du 31 décembre 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu la demande réceptionnée par courriel le 24 février 2016, transmise par Monsieur François-Xavier HUCHET, médecin, responsable du Département biologie médicale à l'Institut Mutualiste Montsouris, sis, 42 bd Jourdan à Paris dans le 14^e arrondissement, relative à la modification de l'autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte la cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Agathe LEBUISSON et la nomination de Messieurs Benoît HUYNH et Xavier NAUDOT, pharmaciens, en qualité de biologistes médicaux ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale de l'Institut Mutualiste Montsouris est autorisé à fonctionner sous le n° 75-120 par arrêté n°13/ARSIDF//2015 en date du 6 mai 2015 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale, sis 42, bd Jourdan à Paris dans le 14^e arrondissement, inscrit sous le n°75-120, enregistré dans le Fichier FINESS (ET) sous le n°75 015 010 4, est exploité par l'Institut mutualiste Montsouris, sis à la même adresse, et dirigé par Monsieur François-Xavier HUCHET, médecin, biologiste-responsable.

Ce laboratoire de biologie médicale, réalise les activités pré-analytiques et post-analytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie, hématocytologie, hémostase, immunohématologie, auto-immunité, bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie, assistance médicale à la procréation.

Les neuf biologistes médicaux exerçant dans ce laboratoire sont :

- Monsieur François Xavier HUCHET, médecin, biologiste-responsable
- Monsieur Malik AL NAKIB, médecin, biologiste médical,
- Madame Malvina CRESPIAN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Stéphanie SAADA, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Pauline DEMAILLY, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Jean-Loup RENIER, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Ibrahim HAMMOUD, médecin, biologiste médical,
- **Monsieur Benoît HUYNH, pharmacien, biologiste médical,**
- **Monsieur Xavier NAUDOT, pharmacien, biologiste médical.**

Article 2 : Est abrogé l'arrêté n°13/ARSIDF/2015 en date du 6 mai 2015 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Institut Mutualiste Montsouris sis 42, bd Jourdan à Paris dans le 14^e arrondissement.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy à Paris dans le 4^e arrondissement. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris le, 15 Mars 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle Ambulatoire
et services aux professionnels
de santé

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201675-0004

Signé le mardi 15 mars 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°45/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale multi-sites « EYLAU-UNILABS »

ARRETE N°45/ARSIDF/LBM/2016

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites

« EYLAU-UNILABS »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n°2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/362 du 31 décembre 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu la demande en date du 2 février 2106 transmise par Maître FROVO, avocate du laboratoire de biologie médicale « EYLAU-UNILABS », chargée du dossier relative à la cessation des fonctions de Monsieur Gian Luigi CARTOLANO, en qualité de biologiste-coresponsable ;

Vu le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 janvier 2016 ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « EYLAU-UNILABS, sis 55-57, rue Saint Didier à Paris dans le 16^e arrondissement est autorisé à fonctionner sous le n°75-431 par arrêté n°83/ARSIDF/LBM/2015 en date du 3 décembre 2015 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale dont le siège social est situé 55-57, rue Saint Didier à Paris dans le 16^e arrondissement, est exploité par la SELAS « EYLAU UNILABS » sise à la même adresse, agréée sous le n°29-75, et enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n° 75 004 865 4.

Ce laboratoire est codirigé par les dix biologistes-coresponsables suivants :

- ✓ madame Magali SOUIBRI, médecin,
- ✓ madame Martine COHEN BACRIE, médecin,
- ✓ madame Lucie DELAROCHE, pharmacien
- ✓ madame Stéphanie BELLOC, pharmacien,
- ✓ madame Frida ENTEZAMI, médecin,
- ✓ monsieur Emmanuel NININ, médecin
- ✓ monsieur Stéphane CHINCHILA, médecin,
- ✓ monsieur Vincent NAPOLY, médecin,
- ✓ madame Hélène SAINTE BEUVE, pharmacien,
- ✓ monsieur Hatem OSMAN, pharmacien,

et est autorisé à fonctionner sous le n°75-431 **sur les dix sites suivants** :

- le site siège social qui est le site principal, sis 55-57, rue Saint Didier à Paris 16^{ème} arrondissement, et inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 866 2, ouvert au public, où sont réalisées les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), assistance médicale à la procréation,
- le site sis 34, avenue du Roule 92200 Neuilly-sur-Seine et inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°92 002 630 9, ouvert au public, où sont réalisées les activités pré et post-analytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité) microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), génétique (génétique constitutionnelle),
- le site sis 102, rue Parmentier à Paris 11^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 867 0, ouvert au public où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 73 rue de Romainville à Paris 19^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 868 8, ouvert au public où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,

- le site sis 43, bis rue Damrémont à Paris dans le 18^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 059 3 ouvert au public où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- Le site, sis 27, boulevard Victor HUGO, 92200 Neuilly-Sur-Seine, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 848 7, fermé au public où sont réalisées les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostasie),
- le site sis 5, rue Pierre CHEREST à Neuilly-sur-Seine inscrit dans le Fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 868 5 ouvert au public, autorisé à effectuer des activités d'Assistance médicale à la procréation,
- le site sis 46-48, rue NICOLO à Paris dans le 16^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 005 534 5, ouvert au public pour ses activités d'Assistance médicale à la procréation et fermé au public pour ses activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostasie),
- le site sis 72-76, rue de la Convention, 93120 La Courneuve, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le numéro 93 002 431 0, ouvert au public où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 9, avenue Faidherbe, 93310 Le Pré-Saint-Gervais, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 93 002 432 8, ouvert au public, où sont réalisées les activités pré et post analytiques,

Les seize biologistes exerçant dans ce laboratoire sont :

- ✓ madame Magalie SOUIBRI, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ madame Stéphanie BELLOC, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- ✓ madame Martine COHEN BACRIE, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ monsieur Vincent NAPOLY, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ monsieur Stéphane CHINCHILA, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ monsieur Emmanuel NININ, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ madame Frida ENTEZAMI, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ madame Lucie DELAROCHE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- ✓ madame Hélène SAINTE BEUVE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- ✓ monsieur Hatem OSMAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- ✓ monsieur Claude COHEN, médecin, biologiste médical,
- ✓ monsieur Jacques LEVY, pharmacien, biologiste médical,
- ✓ madame Charlotte DUPONT, pharmacien, biologiste médical,
- ✓ madame Fatiha SELLAMI, médecin, biologiste médical,
- ✓ madame Valérie KOUBI, médecin, biologiste médical,
- ✓ madame Monia LAMINE-CHAMINADE, pharmacien, biologiste médical ;

La répartition du capital social de la société d'exercice libéral par actions simplifiée est la suivante ;

| Associés Professionnels en exercice | Nombre d'Actions | Nombre de Droits de Vote | Droits de Vote en % |
|--|------------------|--------------------------|---------------------|
| Mme Magali SOUIBRI | 5 | 4079 | 25,06% |
| M. Emmanuel NININ | 1 | 451 | 2,77% |
| Mme Stéphanie BELLOC | 1 | 451 | 2,77% |
| M. Vincent NAPOLY | 1 | 451 | 2,77% |
| Mme Martine COHEN-BACRIE | 1 | 451 | 2,77% |
| M. Stéphane CHINCHILLA | 1 | 451 | 2,77% |
| Mme. Lucie DELAROCHE | 1 | 451 | 2,77% |
| Mme Frida ENTEZAMI | 1 | 451 | 2,77% |
| Mme Hélène SAINTE-BEUVE | 1 | 451 | 2,77% |
| M. Hatem OSMAN | 1 | 451 | 2,77% |
| S/total des Associés professionnels en exercice | 14 | 8 138 | 50,01% |
| Associés professionnels extérieurs | | | |
| DYNABIO UNILABS | 2 960 | 2 960 | 18,1854% |
| UNILABS LABORATORIES Barcelona | 3 177 | 3 177 | 19,518% |

| | | | |
|---|--------------|---------------|---------------|
| Sous/total des associés professionnels extérieurs | 6 137 | 6 137 | 37,71% |
| Tiers porteurs LUF | 1997 | 1997 | 12,27% |
| Indivision M. Paul COHEN-BACRIE | 2 | 2 | 0,0122% |
| Total | 8 150 | 16 274 | 100% |

Article 2 : Est abrogé l'arrêté n°83/ARSIDF/LBM/2015 en date du 3 décembre 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EYLAU-UNILABS » sis 55-57 rue Saint Didier à Paris dans le 16^e arrondissement.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4: Le Responsable du Département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 15 Mars 2016

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de
santé Ile-de-France,
et par délégation

Le Directeur du pôle Ambulatoire et
services aux professionnels
de santé

Signé

Pierre OUANHNON